



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 MARS 2023

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022

L'an deux mille vingt-trois et le neuf Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO
Virginie (Arrivée à 18 H.12, point N° 1-3) – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET
Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. RICHELME
Jean-Marc – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme
GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 9 Mars 2023
Délibération N° DM_20230309N012

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, rappelle que lors de sa séance du 7 Octobre 2021, l'assemblée s'est portée candidate à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte pour les collectivités locales par les dispositions de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021.

Ce compte financier unique a vocation de se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur le comptable public.

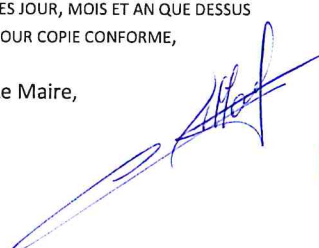

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les résultats du compte financier unique 2022 :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 8.359.845,52 €.
 - Recettes : 8.320.896,49 €.
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 2.866.854,93 €.
 - Recettes : 3.104.178,31 €.

Monsieur le Maire est invité à quitter la séance. Monsieur Gérard BENOIT, adjoint aux finances, demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote du compte financier unique 2022.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **ADOpte** le compte financier unique 2022.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE NEUF MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	--